ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Territoire de Belfort

CABINET
Affaire suivie par Éric BLUMÉ
ADASEN
Tél : 03 84 46 66 03
Mél : ce.mission-formation.dsden90@ac-besancon.fr
Place de la révolution française – CS 60129
90003 Belfort cedex

Belfort, le 23 octobre 2023

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale du Territoire de Belfort

à
Mesdames les directrices et
Messieurs les directeurs d'école
Mesdames les enseignantes et
Messieurs les enseignants

S/C de Mesdames les inspectrices
et monsieur l'inspecteur
de l'éducation nationale

Objet : plan des animations pédagogiques année scolaire 2023-2024

Mesdames, messieurs,

Comme le plan départemental de formation continue, le plan des animations pédagogiques du département du Territoire de Belfort s'inscrit dans le cadre fixé par le schéma directeur de la formation continue des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - 2022-2025 et dans les priorités définies pour le 1er degré.

Pour cette année scolaire 2023-2024, le plan des animations pédagogiques répondra à trois objectifs.

1. **Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives** afin d'accompagner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous. À ce titre, ***le plan français au service des apprentissages des élèves et le plan mathématiques et enseignements scientifiques*** seront poursuivis. Le département s'engagera également dans le plan maternelle en proposant deux animations pédagogiques pour tous les enseignants de cycle 1 et en adaptant le travail au sein des constellations mentionnées ci-dessus.
   Pour les animations composant ces dispositifs, les professeurs concernés par les plans, en année N, n'ont pas d'inscription à réaliser dans l'application Gaïa. Ils devront toutefois s'inscrire eux-mêmes pour une animation à choix si cette possibilité existe.

2. **Accompagner, par des formations spécifiques, les équipes engagées dans les évaluations d'écoles (écoles du secteur de collège Rimbaud de Belfort**). Les enseignants et les enseignantes de ces écoles disposeront des 18 heures d'animations pédagogiques pour conduire leur auto-évaluation, rédiger leur projet d'école et participer à l'ensemble des réunions initiées par leur IEN et l'équipe d'évaluateurs externes. Des temps de formation composés à la fois d'apports méthodologiques et de travail sur les spécificités de chacune des écoles seront proposés. Ils seront animés par des membres des circonscriptions.
   Concernant les temps de travail énoncés ci-dessus, les professeurs concernés par les évaluations d'école n'ont pas d'inscription à réaliser dans l'application Gaïa.

3. **Offrir la possibilité d'une formation choisie** par les enseignants et les enseignantes
4. Il est proposé aux enseignants et enseignantes une série d'animation pédagogique dites « à choix ».
   Ces animations à choix doivent obligatoirement faire l'objet d'une inscription sous Gaïa par chacun.

   Selon l'engagement de chacun et chacune, en plan, en évaluation d'école, en fonction de votre niveau d'enseignement ou en absence de contraintes, les possibilités sont différentes. Celles-ci sont détaillées en annexe 1 selon votre situation.

1. Je suis engagé(e) sur un plan en année N	Annexe 1 page 1
2. Je suis engagé(e) sur un plan en année N+1	Annexe 1 page 1
3. Je suis engagé(e) en évaluation d'école en année N	Annexe 1 page 2
4. Je suis engagé(e) en évaluation d'école en année N+1 (Attention, dispositifs différents pour les écoles des secteurs de Delle et Rougemont et celles du secteur de collège de Danjoutin, également investies dans des plans)	Annexe 1 page 2
5. Je suis directeur(e) et ne suis pas engagé(e) dans un plan ou une évaluation d'école	Annexe 1 page 3
6. Je suis enseignant(e) et ne suis pas engagé(e) dans un plan ou une évaluation d'école	Annexe 1 page 3
7. J'ai été retenu(e) dans le cadre du PDF sur un parcours sciences ou école dehors	Annexe 1 page 4
8. Je suis enseignant(e)ou enseignant(e) stagiaire T1 ou T2	Annexe 1 page 4
9. Je suis enseignant(e) stagiaire	Annexe 1 page 4
10. Je suis enseignant(e) contractuel ou enseignant(e) stagiaire	Annexe 1 page 5

Le nombre d'heures d'animation à réaliser en fonction de la quotité de service est défini dans le tableau ci-dessous.

Quotité de travail	Nombre d'heures d'animation pédagogique	
100%	18	
75%	15	Dans le cas de la participation à un plan, les animations prévues dans le cadre du plan sont prioritaires
50%	9	

Les enseignants et les enseignantes qui auront omis de s'inscrire seront inscrits en fonction des places disponibles.

Les inscriptions seront ouvertes sur GAIA du **26 septembre au 4 octobre 2023**.

Celles et ceux qui souhaiteraient des compléments d'informations pourront participer à une réunion le **lundi 28 septembre 2023** à 17h00 en visioconférence :
https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/227943/creator/42618/hash/f47089551f7dd59e00c3bb1e74146cc342d6983f

Carole SCHMITT, chargée de mission formation initiale et continue, est votre interlocutrice privilégiée pour vous accompagner dans vos démarches de formation et le suivi de l'organisation des animations pédagogiques.
Vous pouvez la contacter par courriel à l'adresse suivante : ce.mission-formation.dsden90@ac-besancon.fr.
Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Mariane TANZI

Annexe 1 - Plan des animations pédagogiques 2023-2024
Annexe 2 – Liste des animations pédagogiques à choix et dates programmées
Annexe 3 - Comment s'inscrire sur GAIA aux animations à choix ?